

Avec des sentimens beaucoup mieux sentis qu'exprimés, voici, messieurs, la santé que je vous propose :

“ A notre respectable hôte, Joseph Papineau, écuyer. Ses longs services et ses vertus publiques et privées lui donnent les plus justes droits à la reconnaissance de ses compatriotes.”

M. Papineau a fait ses remerciemens, en peu de mots, de l'honneur qui lui était fait par les citoyens de Québec. Il a dit que s'il avait pu rendre quelques services à ses compatriotes, il était amplement dédommagé des sacrifices qu'il pouvait avoir faits pour eux, par leur estime, et particulièrement par le témoignage qui lui en était ici donné, par un si grand nombre de ses anciens et respectables amis, et par ceux qui composaient la compagnie présente.

La santé portée ensuite a été : “ A l'hon. juge BEDARD.”

Le président, en proposant cette santé, a dit que Mr. le juge Bedard s'était trouvé à Québec, la semaine dernière, et avait été invité, mais qu'il avait écrit à lui (M. Vallières) un billet portant que n'ayant obtenu la permission de s'absenter que pour raison de maladie, et sa santé se trouvant maintenant rétablie, il croyait que son devoir l'obligeait d'aller reprendre sans perte de temps les fonctions de sa charge. Le président a ajouté qu'il était persuadé que la compagnie agréerait cette excuse, et la regarderait comme émanant de l'attachement à ses devoirs, par lequel la vie publique du juge Bedard avait été si constamment distinguée.

M. BEDARD, avocat, a remercié de l'honneur fait à son père, et de la manière dont sa santé vait été accueillie.

Après la santé : “ A nos amis absents : ”

M. NEILSON (qui remplissait, avec M. BERTHELOT, les fonctions de vice-présidens) dit qu'il était entendu qu'il ne serait point porté d'autres santés par le président ; qu'il y en avait cependant une qu'il pensait qui ne devait pas être omise, quoiqu'elle ne pût pas être annoncée par le président ; c'était celle du monsieur qui s'était si bien acquitté des devoirs de cette place ; qu'ils avaient tous éprouvé la plus vive satisfaction de voir parmi eux l'homme vénérable et distingué qui les avaient honorés de sa compagnie ; qu'il était venu au secours de Québec, au risque imminent de sa vie et de ses intérêts privés, lorsque cette ville était assiégée par l'ennemi, il y a cinquante ans ; qu'il était un du petit nombre des membres survivans du comité des pétitionnaires pour l'octroi de la constitution actuelle du pays ; qu'il en avait été un des plus fermes et plus habiles défenseurs, dans la Chambre d'Assemblée ; qu'il réunissait la génération passée avec la présente : qu'il était consolant de penser qu'il y aurait toujours une succession d'hommes de talent dévoués au service de leurs concitoyens, et qu'il n'y avait personne dont on pût concevoir des espérances plus favorables que de celui qui présidait cette réunion.—Le vice-président a proposé de boire :